



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

En matière d'urbanisme

Plan d'aménagement général

Conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que :

- la délibération du conseil communal, portant sur la **décision sur l'adaptation du plan d'aménagement général suite au jugement 44380 TA, au lieu-dit «Im Bourpesch» relatif aux parcelles cadastrées section F dite de Wickange N°166/659, 166/660, 166/661 et 166/662 - 2nd vote du conseil communal (article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004)**, lors de sa séance du 18 juillet 2024 a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 12 février 2025, référence 80C/016/2018 – Jugement TA 44380.

Approbation de la modification de la délimitation de la zone de la zone verte

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 relative à la **protection de la nature et des ressources naturelles**, il est porté à la connaissance du public que la décision du 18 juillet 2024 du conseil communal de Reckange-sur-Mess, faisant suite au jugement du Tribunal administratif du 17 décembre 2021 et portant sur le classement au lieu-dit «Im Bourpesch» d'une zone d'habitation 1 [HAB-1] soumise à l'élaboration d'un PAP-NQ, superposée partiellement par la zone de servitude «urbanisation» - structure ligneuse (SU-SL) et par la zone de servitude «urbanisation» - étude sol (SU-ES), a été approuvée par Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 21 août 2024, référence 86614-PS/App.

En conformité de l'article 19 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les documents sont publiés sous forme électronique sur le site www.reckange.lu et consultables au service technique. Ils deviennent obligatoires trois jours après leur publication.

Reckange-sur-Mess, le 5 mars 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

1-2025-003

www.reckange.lu